

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 39595

présenté par  
Mme Le Grip

-----

**ARTICLE 50**

Supprimer l'alinéa 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'obligation pour les organismes chargés de la gestion des régimes de retraites obligatoires, dont la CNBF, de mettre en œuvre les mesures résultant du schéma de transformation prévu par l'alinéa 6 et suivant du présent article.